



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PAC

Question écrite n° 35967

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation actuelle difficile de la filière « oeufs de consommation ». Il souhaiterait savoir si le Gouvernement compte prendre des mesures concernant la cessation d'activité pour les producteurs d'oeufs de consommation. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

La filière oeuf de consommation est actuellement confrontée à une crise de surproduction. Depuis près de deux ans, la production française ne cesse de progresser alors que la majorité des pays de l'Union européenne a enregistré un recul significatif. Durant le premier semestre 1999, la hausse de la production nationale a atteint 4 %. Toutefois, le rythme annuel de progression s'est ralenti nettement au cours de l'année 1999 : de près de 7 % en janvier, il passerait à 1,5 % en fin d'année. En ce qui concerne la consommation, le panel SECODIP a enregistré une baisse de 2,6 % des achats d'oeufs depuis le début de l'année 1999. Cette situation déjà tendancielle avant la crise de la dioxine, a été amplifiée par l'inquiétude des consommateurs durant cette période. De ce fait, l'index oeuf du service des nouvelles des marchés a enregistré une diminution de près de 25 % pour les calibres 56/63 durant le premier semestre 1999. Face à ces difficultés, un certain nombre de mesures ont été prises en 1998 et en 1999, en concertation avec les représentants nationaux des familles professionnelles. Elles ont notamment permis de rechercher des débouchés pour les ovoproduits sur les pays tiers, ainsi que de lancer une campagne de communication pour redonner confiance aux consommateurs, suite à la crise de la dioxine. En outre, ces mesures ont permis d'aboutir à l'allégement du marché de la poule pondeuse de réforme. Au niveau communautaire, à la demande de la délégation française au comité de gestion, la Commission a accepté une augmentation des restitutions à l'exportation pour les oeufs, en avril 1999. La réunion que le ministre de l'agriculture et de la pêche a demandé à son cabinet d'organiser à la fin du mois d'août dernier a montré combien cette profession avait besoin de parvenir à un meilleur encadrement de sa production, ainsi qu'à une meilleure organisation. C'est pourquoi le ministre de l'agriculture et de la pêche a décidé de faire réaliser une mission d'évaluation des perspectives de la filière oeuf dans son ensemble par M. Jean-Luc Evette, ingénieur général du génie rural, des eaux et des forêts. Ses conclusions seront remises prochainement et elles permettront au ministre de l'agriculture et de la pêche, ainsi qu'aux responsables de la filière, aux élus et aux collectivités territoriales, de disposer d'éléments concrets pour apprécier la situation et décider des moyens dont ce secteur devrait disposer pour faire face aux difficultés actuelles et mieux préparer son avenir.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35967

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 octobre 1999, page 5958

Réponse publiée le : 28 février 2000, page 1278